

ENTRE AUTARCIE, ÉMANCIPATION ET DISCRIMINATION: LA „NOSTRIFIKACE“ EN TCHÉCOSLOVAQUIE  
APRÈS 1918

*Antonie Doležalová*

Pour la Tchécoslovaquie fondée après la Première Guerre mondiale, l'indépendance d'avec l'Autriche était une priorité. Dans le domaine économique, cet objectif devait être atteint avec la loi dite de „nostrifikace“, votée en 1919 qui obligeait le transfert

des sièges des grandes entreprises, basées principalement à Vienne, sur le territoire du nouvel État et sous son contrôle. La contribution suivante étudie les effets de cette loi. Elle en vient à la conclusion que le jeune État s'émancipa certes au niveau législatif et en politique internationale, mais que la „nostrifikace“ eut pour le moins des conséquences ambiguës. En effet, la préférence accordée à l'économie domestique conduisit à une imbrication entre lobbyistes et l'État, qui entraîna des dysfonctionnements dans le domaine de la compétition et des coûts plus élevés pour l'administration d'État. Ainsi, les buts macroéconomiques de la politique de „nostrifikace“ ne furent finalement pas atteints.